



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 9 -
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

ADHÉSION DE LA VILLE DE LAVAL AU SERVICE DE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

ADHÉSION DE LA VILLE DE LAVAL AU SERVICE DE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles relatifs aux droits et obligations des fonctionnaires et aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le fonctionnement du Service de santé professionnelle des agents territoriaux (SPAT) de la Mayenne est efficient, compte tenu de la législation en vigueur en la matière (modifiée en dernière date par le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale),

Que la ville de Laval, le Centre départemental de gestion de la Mayenne (CDG53) et le Conseil départemental de la Mayenne souhaitent renouveler la convention portant adhésion au SPAT pour les collectivités non affiliées, en incluant le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval et Laval Agglomération,

Considérant le projet de convention, pour la période 2024-2027, joint en annexe de la présente délibération,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention passée entre la ville de Laval, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval, Laval Agglomération, le Centre départemental de gestion de la Mayenne (CDG53) et le Conseil départemental de la Mayenne, définissant notamment le fonctionnement, la gouvernance et la gestion de l'adhésion de la ville de Laval au service de médecine préventive Santé professionnelle des agents territoriaux (SPAT), est adoptée.

Article 2

Cette convention prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de quatre ans et est renouvelable par reconduction expresse.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Georges Poirier, Geoffrey Begon, Laurent Paviot, Marie Boisgontier, Marjorie François, Christine Droguet et Samia Sultani, en tant que membres du conseil d'administration du Centre de gestion départemental de la Mayenne, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault